

AUTHIER Les «repreneurs» jouent les prolongations.

# La reprise de la production à Bière est plus incertaine que jamais

Malgré leurs déboires, les animateurs de la Nouvelle Authier, mise en faillite, jouent les prolongations. Ils ont créé une nouvelle société à Zoug. Le concordat proposé par l'ancienne société a de bonnes chances d'être homologué.

Franz Kneissl et ses partenaires Rainer Geissmann et Adrian Held ne manquent pas de souffle. L'opération de reprise menée sous la bannière de la Nouvelle Authier S.A. s'est soldée par un échec cinglant. Mais les animateurs de cette société en faillite n'ont pas abandonné tout espoir de revenir au premier plan. Ils ont non seulement recouru contre la décision de faillite prononcée par un juge de Zoug à la demande du Syndicat de l'industrie et du bâtiment (SIB), mais, craignant sans doute la confirmation de cette décision en appel, ils ont changé de bannière.

A la veille de Noël, une nouvelle société, Authier Vampire S.A., a vu le jour en Suisse centrale. Son administrateur unique est Adrian Held. Le capital-actions - 300 000 francs - a été entièrement libéré par des apports en nature: machines à sérigraphier, fournies sans doute par Rainer Geissmann, machine à raboter et perceuse.

## Faux bond

Une chose est certaine, les repreneurs autoproclamés de l'automne, «congrués» par les collaborateurs de l'entreprise début décembre, ont fait la preuve de leur incapacité. Ils auraient dû en effet se présenter lundi dernier chez un

notaire lausannois pour s'acquitter de la somme de 5,8 millions de francs en paiement des immeubles et des machines. Les commissaires au sursis n'ont pu que constater leur défaillance. Seul M. Geissmann a donné signe de vie en précisant qu'il se trouvait aux Etats-Unis et qu'il souhaitait la fixation d'un nouveau rendez-vous.

Une autre clause du contrat conclu au début de l'automne entre ces repreneurs et les commissaires au sursis n'a pas été respectée. Le chèque de 400 000 francs déposé en garantie, daté de fin décembre, n'a pu être encaissé. La personne qui a établi le chèque - un distributeur de skis à l'époque proche des repreneurs - l'a frappé d'opposition.

Franz Kneissl et ses partenaires demandent maintenant un nouveau rendez-vous. Maurice Dormond, commissaire au sursis, pense qu'il s'agit d'une manœuvre dilatoire visant à gagner du temps en spéculant sur une décision de faillite, synonyme de ristourne, par les commissaires, des 700 000 francs déjà versés. Même dans cette hypothèse, de moins en moins probable, ces «raiders» se trouveraient dans l'impossibilité pratique de reprendre de l'activité à Bière. Car les collaborateurs floués ne tiennent plus à travailler avec ces marchands de

faux espoirs, incapables de leur verser leur premier salaire.

## Déjà une majorité

Les commissaires au sursis œuvrent aujourd'hui avec l'agent d'affaires Serge Maret, représentant de l'ancienne société (Skis Authier S.A.) en vue de l'homologation du concordat. Serge Maret a déjà obtenu l'adhésion d'une majorité de créanciers. Il lui reste à décrocher la majorité (deux tiers) des créances.

Les banques (Crédit Foncier et Banque Cantonale Vaudoise) feront pencher la balance. Elles semblent aujourd'hui acquiescentes au concordat dans la mesure où il s'agit de la moins mauvaise des issues. Si la faillite est évitée, l'acompte versé par Franz Kneissl et ses partenaires reste acquis aux créanciers de l'ancienne société.

Le président du Tribunal d'Aubonne se prononcera à fin janvier.

## Avenir sombre

Si sur le plan judiciaire la situation sera prochainement éclaircie - faillite ou concordat, il s'agira d'une liquidation -, la reprise de la production dans

les ateliers de Bière est plus incertaine que jamais. Aucune offre de reprise sérieuse n'est parvenue aux commissaires au sursis. On ne peut exclure toutefois que des personnes se déclarent au lendemain de l'audience de tribunal.

L'investisseur miracle aurait l'avantage de pouvoir reprendre ce qui l'intéresse. Mais s'il envisage la production de skis, il devra reconstituer une équipe et redorer le blason d'une marque passablement ternie par les événements de ces derniers mois.

## Salaire ou prime?

Les collaborateurs d'Authier sont aujourd'hui au chômage et la plupart cherchent du travail. Les actions organisées à la veille de Noël, avec l'accord des commissaires au sursis, leur ont permis de vendre 1900 paires de skis. L'affectation du produit de ces ventes a fait naître un litige. Pour les commissaires au sursis, il s'agissait de permettre aux collaborateurs de toucher un salaire à la veille des fêtes. Dans la pratique, il s'est agi d'une prime ou gratification extraordinaire, qui, de l'avis de M. Dormond, n'a plus rien à voir avec la solidarité.

Isidore Fuchs

DÉCHETS Une expérience diversément appréciée à la Côte

# Pour économiser, Bassins supprime le ramassage des ordures ménagères

Interrogés préalablement par sondage, plus de 75% des ménages de la commune approuvaient cette expérience lancée pour une année. Une fois mise en œuvre, elle provoque des réactions contrastées.

A Bassins, quelques-uns des 720 habitants évoquent le bon vieux temps avec une réelle nostalgie. Il y a une vingtaine d'années à peine, ce village du district de Nyon vivait encore dans la douce quiétude des comptes équilibrés. Dans cette région du Pied du Jura, le mot déficit ne faisait alors pas partie du vocabulaire des édiles régionaux et l'opulence permettait même aux autorités de se passer d'impôts communaux. L'introduction d'une taxe pour le ramassage des ordures ménagères, puis son extension aux déchets industriels et agricoles, allait faire office de déclic. Pour les porte-monnaie, l'entrée dans la spirale infernale des impôts allait être irrémédiable et même violente.

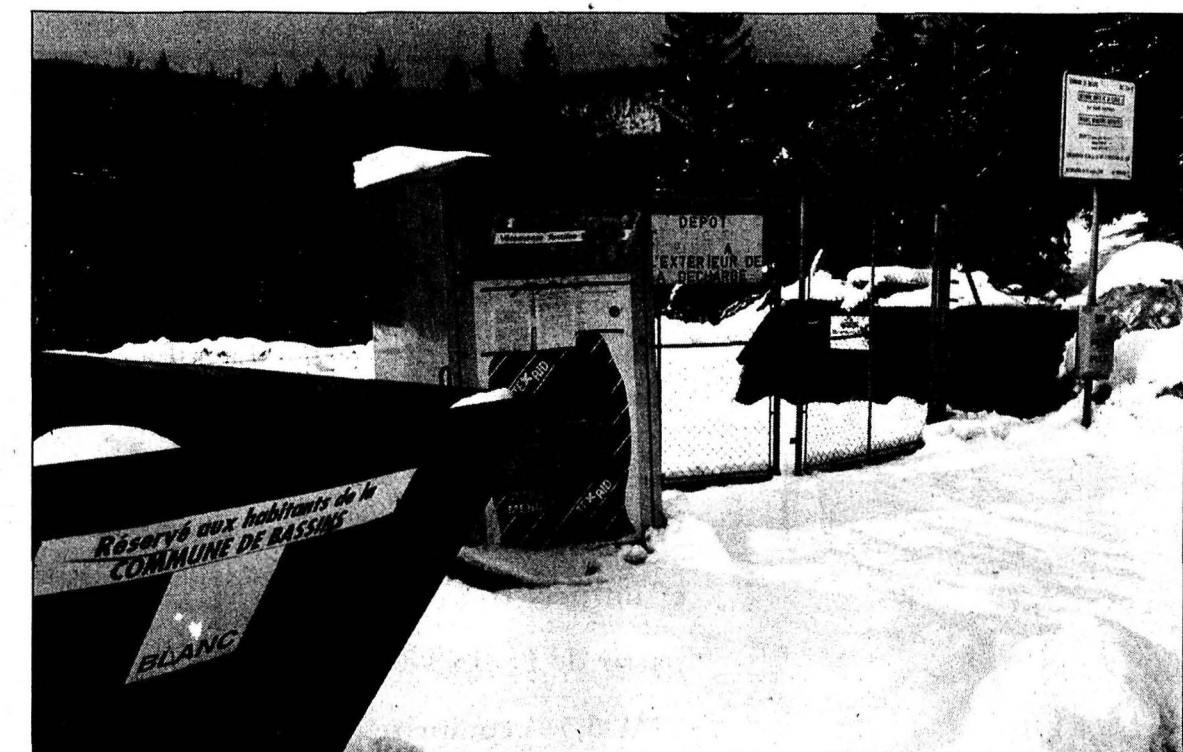
Aujourd'hui, sur un budget d'environ 3 millions de francs, Bassins cherche à combler un déficit de 330 000 francs. L'impôt communal fixé à 0,85 atteint des sommets pour la région: «C'est l'un des plus élevés du district. Il est identique à celui de la commune de Nyon, les infrastructures en moins», explique Didier Lohri.

Municipal, ce responsable des ordures a décidé de partir en croisade. Comme l'ensemble de l'exécutif, il souhaite naturellement lutter contre la détérioration des finances communales. Mais comme chef de dicastère, il espère également responsabiliser et sensibiliser les habitants au problème de l'accroissement constant de la quantité de déchets traités par ses services. Il n'hésite donc pas à plaider pour une taxe qui couvrirait l'ensemble des frais communaux liés aux ordures ménagères. C'est loin d'être le cas.

## Remède de cheval

Largement déficitaire, le compte «ordures» affichait l'an passé une perte de 18 000 francs. Soit exactement le coût de la «récolte annuelle» des débris en tout genre.

Pour combler ce trou, la municipalité a trouvé la parade. Elle a simplement décidé de s'attaquer directement au problème en appliquant un remède de cheval: la suppression pure et simple du ramassage des poubelles. Depuis peu, les



Comme partout ailleurs, les déchets font problème. Pourquoi pas une taxe pour le ramassage des ordures ménagères?

habitants de Bassins doivent donc se rendre périodiquement à la décharge pour y déposer leurs déchets.

Didier Lohri précise cependant que cette décision n'a pas été prise en petit comité, la population ayant d'abord été consultée par voie de questionnaire. Moins d'un tiers des ménages ont daigné répondre à ce sondage. Près de 77% d'entre eux ont accepté de tenter l'expérience.

«Bassins ne fait que suivre l'exemple de Le Vaud» souligne encore le municipal. En effet, dans cette commune éloignée d'à peine deux kilomètres, le ramassage des ordures ménagères n'a jamais existé.

## Syndrome TVA

Comme pour la TVA, largement acceptée par le peuple, mais fortement cri-

tiquée depuis son entrée en vigueur, l'opposition à cette mesure s'est fait sentir après son démarrage. «Les critiques pleuvent et certaines réactions sont très violentes» explique Didier Lohri qui regrette l'inconséquence d'administrés «qui refusent toute hausse d'impôts mais qui ne veulent pas entendre parler de diminution des prestations».

Une ménagère résidant dans un quartier construit plusieurs centaines de mètres au-dessus du village se plaint de la distance entre son domicile et la décharge. Selon elle, cette décision est irrationnelle et la population va rapidement montrer son ras-le-bol: «les économies seront minimes car la commune va tout de même se charger de collecter les déchets des personnes âgées, des malades ou de ceux qui ne possèdent pas de voi-

ture.» D'autres se demandent à quoi sert une taxe sans service équivalent.

## Pesage des ordures

A long terme, le responsable de ce dossier aimerait cependant aller beaucoup plus loin dans la gestion des ordures communales et appliquer le principe du pollueur-payeur prôné par la Confédération. Selon lui, le pesage des déchets serait la solution idéale. «De cette façon, chacun paierait réellement le coût de la destruction de ses déchets.» Didier Lohri est conscient des problèmes que poserait une telle solution qui, si elle n'est pas appliquée régionalement, ouvre toutes grandes les portes à un tourisme des ordures déjà bien connu outre-Sarine.

Nicolas Vultier

## RENEVS

### Piéton renversé

Un piéton âgé de 49 ans, qui traversait la chaussée sur un passage protégé, a été renversé par une voiture circulant de Renens en direction de l'avenue de Morges, vendredi peu après 15 heures, au carrefour de la route de Renens et de l'avenue du Chablais. Au moment de l'accident, un camion qui se trouvait en présélection restreignait le champ de vision de l'automobiliste. Souffrant d'un traumatisme crâniocérébral et d'une fracture à la hanche, le piéton a été transporté au CHUV par une ambulance. (IF)

## ÉCUBLENS

### Perte de maîtrise

Une automobiliste vaudoise qui circulait sur la chaussée Jura de l'autoroute Lausanne-Genève, entre Crissier et Morges-Est, vendredi en fin de matinée, a perdu la maîtrise de son véhicule dans l'échangeur d'Ecublens. La voiture a quitté la chaussée à gauche dans une longue courbe et elle a terminé sa course en contrebas de l'autoroute, dans des arbustes. Blessée, la conductrice a été hospitalisée au CHUV. (IF)

## PULLY

### Encore un sapin de Noël

Pour la deuxième fois en l'espace d'une semaine, un sapin de Noël sec a été à l'origine d'un incendie. Celui-ci s'est déclaré jeudi à 23 heures dans un immeuble du chemin des Bouvreuils. Les dégâts provoqués par le feu, l'eau et la fumée sont importants. (IF)

## SAINTE-CROIX

### Reçus

### par Ruth Dreifuss

Une délégation du Comité d'action de la région de Sainte-Croix, créé pour exiger la reconnaissance de la région comme centre national de la boîte à musique et de l'automate mécanique, s'est entretenue jeudi avec les directeurs de l'Office fédéral de la culture et du Musée national, avant d'être reçue pendant une heure par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss. Une pétition comportant plus de 14 000 signatures avait été remise auparavant aux autorités fédérales. Le gouvernement répondra aux pétitionnaires dans quelques semaines. (IF)

## SAINT-LÉGIER

### Témoins recherchés

Un automobiliste qui descendait la route de Rio Gredon, vendredi à midi, a perdu la maîtrise de son véhicule peu avant l'entrée du pont de Gilamont. La voiture a arraché la borne lumineuse d'un îlot central. L'automobiliste a quitté les lieux sans s'annoncer. Les éventuels témoins de cet accident sont priés de contacter la gendarmerie de Vevey au 021/921 12 21. (IF)

PUBLICITÉ

## DIFFICULTÉS SCOLAIRES?

Appui en allemand, français et mathématique. Révision des programmes primaire, Cycle et 1ère Collège. Assurez l'année de vos enfants!

ÉCOLE BER - 16, rue Gutenberg - Tél. 340 12 81

## MATINEES MUSICALES ELVIA-OSR

ARTISTES INTERNATIONAUX  
ET SOLISTES DE L'ORCHESTRE  
DE LA SUISSE ROMANDE



VICTORIA HALL  
DIMANCHE

22 JANVIER  
11 H 00

MICHALA PETRI

ROBERT ZIMANSKY

JEAN PIGUET

STEFAN MUHMENHALER

ABDEL-HAMID EL SHWEKH

ENSEMBLE

A CORDES DE L'OSR

Vivaldi  
Concertos  
pour flûte à bec  
Les Quatre  
Saisons

Location:

Grand Passage  
(rens. au 310.91.93)

Victoria Hall  
Une heure avant le concert  
Places à 10., 20., 25.

Partenariat  
OSR

ELVIA